

SYNDICAT GENERAL

TRAVAILLEURS PORTUAIRES

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 21 février 2024

Suspension de l'ensemble des modalités de lutte
(24h de grève, HS et shifts exceptionnels)
à compter de ce jour

Camrades,

Le gouvernement, par le biais du Ministère des Transports, a repris contact avec la Fédération.

Une réunion a eu lieu lundi avec le Ministère, et la Fédération était dans l'attente d'un courrier, reçu hier soir tardivement.

Celui-ci engage le Ministère dans un processus de réunions afin de permettre des réponses concrètes sur nos revendications.

Le processus commencera début mars pour se finir à la fin du mois.

A partir du courrier reçu par le ministère et de notre réponse, le Bureau Fédéral réunit ce matin valide le processus de négociations sur le mois de mars et décide de **suspendre l'intégralité des modalités de lutte.**

Si les négociations échouaient fin mars, le gouvernement prendra l'entière responsabilité du combat qui reprendra début avril.

Ne doutons pas que seules les actions des mois précédents nous ont permis d'imposer au gouvernement ce processus de négociations, pour qu'il respecte ses engagements.

Restons vigilants, déterminés et unis pour obtenir satisfaction sur nos légitimes revendications.

Tous unis, solidaires et combattifs
au sein de la Fédération Nationale Des Ports et Docks CGT

Le Secrétaire Général,